



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Portant levée de l'interdiction temporaire de circulation sur le sentier de randonnée qui longe la Pissarde
227 DTAE 2025**

NOMENCLATURE : 6.1.1.

Le Maire de la commune de Claix,

VU les constatations du 14 octobre 2025 concernant la chute de plusieurs blocs rocheux sur le sentier de randonnée PDIPR qui longe la Pissarde,

VU l'arrêté municipal n°186-DTAE-2025 du 14 octobre 2025 qui a interdit temporairement de circuler sur le sentier de randonnée qui longe la Pissarde,

CONSIDERANT que le service sentiers de Grenoble Alpes Métropole a fait intervenir l'entreprise Arbre Haie Forêt pour traiter les blocs rocheux et réparer la barrière endommagée.

ARRETE

Article 1 : L'interdiction de circuler sur l'itinéraire de randonnée PDIPR longeant le cours d'eau de la Pissarde en rive gauche, entre le panneau directionnel PDIPR « Pissarde » et le panneau « Combe du vent », est levé à compter de l'affichage du présent arrêté.

Article 2 : Les services municipaux sont autorisés à enlever les panneaux d'interdiction affichés sur le terrain.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Isère.

Fait à Claix, le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 18 / 12 / 2025
Date de retrait: 18 / 02 / 2026

